

18 fév 2019 -14:51

Un palais de justice flambant neuf à Eupen

« Ce projet permet de répondre au besoin de la Justice de regrouper ses services. Le rassemblement des juridictions d'Eupen permet de faciliter et d'optimiser le travail quotidien de la Justice. Ce nouveau palais de justice a été conçu dans un style architectural moderne et garantit la sécurité du personnel et des citoyens. De plus, il répond aux critères de haute performance énergétique et reflète l'engagement de l'Etat fédéral en matière de développement durable » explique Koen Geens.

Une construction durable

Le bâtiment répond aux critères de haute performance énergétique en vigueur et différentes mesures écologiques y ont été entreprises. Des écrans et des vitrages pare-soleil ont été prévus afin de limiter la surchauffe. Une citerne d'eau de pluie alimente les sanitaires et une toiture verte a été aménagée sur les parties plates du complexe. Enfin, les matériaux choisis et utilisés sont durables, robustes et résistants au vandalisme.

Phase 2 : rénovation des bâtiments annexes

Cette inauguration marque la fin de la 1ere phase qui consistait à détruire certains anciens bâtiments situés sur place de Place de l'Hôtel de ville (maisons, hangar, garages, etc.) et à construire le nouveau palais.

Depuis janvier 2019, la seconde phase a démarré et devrait durer 1 an. Il s'agit de rénover totalement les bâtiments annexes au nouveau palais (n° 8 et 10). Les locaux rénovés accueilleront les services du Tribunal du Travail, du Tribunal de l'Entreprise, de la Justice de paix et du Barreau.

Un partenariat public-privé

Le projet a été réalisé via un partenariat public-privé. La Régie des Bâtiments est le pouvoir adjudicateur et l'auteur du projet, alors que la société Befimmo est le propriétaire et le maître d'ouvrage du chantier.

Le coût de ce marché pour la Régie des Bâtiments est constitué d'une part du loyer annuel qui sera payé pendant 25 ans pour la phase 1 et estimé à 23 ans pour la phase 2, et d'autre part du coût des travaux de première installation. Une option d'achat est prévue à la fin de la 25e année dans le contrat de location.

Fiche technique

Pouvoir adjudicataire et auteur du projet : Régie des Bâtiments

Propriétaire et maître d'ouvrage : Befimmo

Occupants : SPF Justice | SPF Finances (Restaurant FEDOREST)

Architecte - Suivi du chantier : ARCADE ARCHI

Entrepreneur : WUST S.A.

Durée des travaux :

Phase 1 : janvier 2017 - septembre 2019

Phase 2 : janvier 2019 - février 2020

Superficie du site : 8221 m² et 63 emplacements de parking

Durée de location : 25 ans (avec option d'achat à la fin de la durée de location)

Coût travaux de première installation - phase 1 : € 3.125.291,88

Coût travaux de première installation - phase 2 : € 415.782,79

Contact presse

Catherine Cardoso Nunes

Responsable communication

Avenue de la Toison d'Or 87 boîte 2

1060 Bruxelles

GSM : 0495 21 06 86

www.regiedesbatiments.be

Le porte-parole de la Régie des Bâtiments, Johan Vanderborght, est absent pour une durée indéterminée. Pendant son absence, les personnes suivantes le remplaceront :

Presse francophone

Catherine Cardoso Nunes | Catherine.CardosoNunes@regiedesbatiments.be | 0495 21 06 86

Pauline Vachaudéz | Pauline Vachaudéz | Pauline.Vachaudéz@regiedesbatiments.be | 0497 19 44 03

Presse néerlandophone

Tine Deckers | Tine.Deckers@regiedergebouwen.be | 0474 50 55 05

La Régie des Bâtiments

Le gestionnaire immobilier de l'État fédéral

La Régie des Bâtiments est le gestionnaire immobilier de l'État belge. Elle assure un environnement de travail de qualité aux agents fédéraux et œuvre à la préservation du patrimoine architectural et historique fédéral. Son vaste portefeuille immobilier représente près de 1.120 complexes (7,3 millions de m²) dont les 2/3 appartiennent à l'État et 1/3 est pris en location.